



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

**Présents:** M. POULAIN, Mme GAUTIER, M. BORDIER, Mme TAUNAI, M. BOULAY, Adjoint, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, Mme BRUNEAU, M. CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GOUAS, M. HOUDAYER, M HULOT, Mme JARDIN, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, M. VEILLÉ, Conseillers municipaux.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** M. GASCOIN a donné pouvoir à M. BORDIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Frédéric BOUTIN, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Approbation du PV de Conseil municipal du 15-03-18 :** le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Proposition Ajout à l'ordre du jour :

- ✓ Compte administratif 2017 de l'assainissement

<b><u>DECISIONS DU MAIRE</u></b>
----------------------------------

2018-014 : acceptation du devis du Cabinet Harry Langevin de Meslay-du-Maine (53) concernant la réalisation du bornage des lots au lotissement des Néfliers, pour un montant de 13 340.00 € HT.

## ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

### Comptes administratifs et comptes de gestion des budgets

	COMPTES ADMINISTRATIFS 2017					
	DEPENSES		RECETTES		RESULTATS CLOTURE 2017	
	Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Excédents	Déficits
<b>Budget Général</b>						
Section d'Investissement	3 123 035,73 €	1 097 488,48 €	3 123 035,73 €	1 427 697,31 €	330 208,83 €	
Section de Fonctionnement	3 498 119,82 €	3 270 386,16 €	3 498 119,82 €	3 913 101,37 €	642 715,21 €	
<b>Total budget général</b>	<b>6 621 155,55 €</b>	<b>4 367 874,64 €</b>	<b>6 621 155,55 €</b>	<b>5 340 798,68 €</b>		
<b>Salle Socio-Culturelle</b>						
Section d'Investissement	95 000,00 €	0,00 €	95 000,00 €	2 438,00 €	2 438,00 €	
Section de Fonctionnement	60 949,33 €	47 659,03 €	60 949,33 €	47 659,03 €		0,00 €
<b>Total salle socioculturelle</b>	<b>155 949,33 €</b>	<b>47 659,03 €</b>	<b>155 949,33 €</b>	<b>50 097,03 €</b>		
<b>Lotissement Moulin à Vent</b>						
Section d'Investissement	60 807,07 €	40 061,78 €	241 367,78 €	56 054,35 €	15 992,57 €	
Section de Fonctionnement	250 677,30 €	163 432,55 €	250 677,30 €	60 434,78 €		102 997,77 €
<b>Total "Lotissement Moulin à Vent"</b>	<b>311 484,37 €</b>	<b>203 494,33 €</b>	<b>492 045,08 €</b>	<b>116 489,13 €</b>		
<b>ZAC Moulin à Vent</b>						
Section d'Investissement	353 238,44 €	0,00 €	353 238,44 €	0,00 €		0,00 €
Section de Fonctionnement	353 238,44 €	0,14 €	353 238,44 €	0,00 €	0,00 €	0,14 €
<b>Total "ZAC Moulin à Vent"</b>	<b>706 476,88 €</b>	<b>0,14 €</b>	<b>706 476,88 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Lotissement de l'Epeautre</b>						
Section d'Investissement	94 482,97 €	41 723,65 €	94 482,97 €	5 676,97 €		36 046,68 €
Section de Fonctionnement	170 083,58 €	47 400,62 €	170 083,58 €	66 632,02 €	19 231,40 €	
<b>Total "Lotissement de l'Epeautre"</b>	<b>264 566,55 €</b>	<b>89 124,27 €</b>	<b>264 566,55 €</b>	<b>72 308,99 €</b>		
<b>Lotissement des Néfliers</b>						
Section d'Investissement	125 040,00 €	62 185,57 €	125 040,00 €	0,00 €		62 185,57 €
Section de Fonctionnement	125 045,00 €	62 185,68 €	125 045,00 €	62 185,57 €		0,11 €
<b>Total "Lotissement de l'Epeautre"</b>	<b>250 085,00 €</b>	<b>124 371,25 €</b>	<b>250 085,00 €</b>	<b>62 185,57 €</b>		

Monsieur Jean-Marc POULAIN quitte la salle du conseil, Monsieur Christian BOULAY prend la présidence de la séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2017 des budgets général, salle socioculturelle, lotissement du Moulin à Vent, ZAC du Moulin à Vent, Lotissement de l'Épeautre, lotissement des Néfliers.

Monsieur POULAIN reprend la présidence de la réunion de conseil municipal

Les comptes de gestion 2017, établis par le receveur municipal, trésorière de la commune de MESLAY DU MAINE pour les budgets ci-après ont été transmis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les comptes de gestion 2017 des budgets suivants :

- budget principal de la commune
- budget salle socioculturelle
- budget lotissement du Moulin à Vent
- budget ZAC du Moulin à Vent
- budget lotissement de l'Épeautre
- budget lotissement des Néfliers.

## Dissolution budget assainissement report des excédents sur le budget commune

L'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget assainissement clos, sans y intégrer les restes à réaliser.

Le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget assainissement laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

Balance de sortie				Résultats cumulés À reprendre, par délibération, au budget 2018		
Budget source assainissement Résultats de clôture 2017		Budget cible BP commune Résultats de clôture 2017				
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget 2018
Investissement	-7 995,76 €	Investissement	314 089,76 €	Investissement	306 094,00 €	Ligne 001
Fonctionnement	50 270,88 €	Fonctionnement	642 715,21 €	Fonctionnement	692 986,09 €	Ligne 002, montant net de la part affectée en SI (c/1068) au titre des résultats de clôture N-1 du budget cible

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer les résultats du compte administratif et du compte de gestion 2017 constatés ci-dessus au budget principal de la Commune

## Affectation des résultats 2017

	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017						
	Excédent de fonctionnement 2017	Déficit de fonctionnement 2017	Excédent d'investissement 2017	Déficit d'investissement 2017	Affectation à l'investissement (1068)	Report en fonctionnement (002)	Report en investissement (001)
Budget Général	692 986,09 €		306 094,00 €		692 986,09 €		306 094,00 €
Salle socio-culturelle		11,33 €	5 200,36 €			11,33 €	5 200,36 €
Lotissement du Moulin à vent	25 522,46 €		140 349,89 €			25 522,46 €	140 349,89 €
ZAC du Moulin à vent	74 043,93 €			74 044,07 €		74 043,93 €	74 044,07 €
Lotissement de l'Epeautre	19 232,01 €			36 046,68 €		19 232,01 €	36 046,68 €
Lotissement des néfliers		0,11 €		62 185,57 €		0,11 €	62 185,57 €

Après à en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2017 :

### Budget Général

Excédent de fonctionnement : 692 986.09 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement pour 692 986.09 €

Excédent d'investissement : 306 094.00 €

Report de l'excédent en section d'investissement : 306 094.00 €

### Salle socioculturelle

Déficit de fonctionnement de 11.33 €

Report du déficit en section de fonctionnement 11.33 €

Excédent d'investissement : 5 200.36 €

Report de l'excédent en section d'investissement : 5 200.36 €

### Lotissement du Moulin à Vent

Excédent de fonctionnement : 25 522.46 €

Report de l'excédent en section de fonctionnement: 25 522.46 €

Excédent d'investissement : 140 349.89 €

Report de l'excédent en section d'investissement : 140 349.89 €

### ZAC du Moulin à Vent

Excédent de fonctionnement de 74 043.93 €  
 Report de l'excédent en section de fonctionnement : 74 043.93 €  
 Déficit d'investissement : 74 044.07 €  
 Report du déficit en section d'investissement : 74 044.07 €

#### **Lotissement de l'Epeautre**

Excédent de fonctionnement : 19 232.01 €  
 Report de l'excédent en section de fonctionnement pour : 19 232.01 €  
 Déficit d'investissement : 36 046.68 €  
 Report du déficit en section d'investissement : 36 046.68 €

#### **Lotissement des Néfliers**

Déficit de fonctionnement : 0.11 €  
 Report du déficit en section de fonctionnement: 0.11 €  
 Déficit d'investissement : 62 185.57 €  
 Report du déficit en section d'investissement : 62 185.57 €

### **Taux d'imposition directe 2018**

Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

Impôts	Taux 2017
Taxe d'habitation	20,95%
Taxe sur le foncier bâti	30,03%
Taxe sur le foncier non bâti	39,62%

La commission finances réunie le 19 mars 2018 propose le maintien des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour l'année 2018.

### **Budgets primitifs 2018**

	DÉPENSES	RECETTES
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>		
Section de fonctionnement	3 359 078,60 €	3 359 078,60 €
Section d'investissement	3 628 132,55 €	3 628 132,55 €
<b>TOTAL BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>6 987 211,15 €</b>	<b>6 987 211,15 €</b>
<b>SALLE SOCIOCULTURELLE</b>		
Section de fonctionnement	67 597,33 €	67 597,33 €
Section d'investissement	387 000,00 €	387 000,00 €
<b>TOTAL BUDGET SALLE SOCIOCULTURELLE</b>	<b>454 597,33 €</b>	<b>454 597,33 €</b>
<b>LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"</b>		
Section de fonctionnement	48 566,78 €	65 791,48 €
Section d'investissement	40 264,02 €	180 411,67 €
<b>TOTAL BUDGET LOTISSEMENT "LE MOULIN A VENT"</b>	<b>88 830,80 €</b>	<b>246 203,15 €</b>

<b>ZAC MOULIN A VENT</b>		
Section de fonctionnement	353 238,30 €	353 238,30 €
Section d'investissement	353 238,44 €	353 238,44 €
<b>TOTAL BUDGET ZAC MOULIN A VENT</b>	<b>706 476,74 €</b>	<b>706 476,74 €</b>
<b>Lotissement de L'Epeautre</b>		
Section de fonctionnement	59 981,54 €	59 981,54 €
Section d'investissement	36 046,68 €	36 046,68 €
<b>TOTAL BUDGET LOTISSEMENT "EPEAUTRE"</b>	<b>96 028,22 €</b>	<b>96 028,22 €</b>
<b>Lotissement des Néfliers</b>		
Section de fonctionnement	990 190,68 €	990 190,68 €
Section d'investissement	801 390,06 €	801 390,06 €
<b>TOTAL BUDGET LOTISSEMENT NEFLIERS</b>	<b>1 791 580,74 €</b>	<b>1 791 580,74 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 124 724,98 €</b>	<b>10 282 097,33 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs 2018 selon le tableau présenté ci-dessus.

### **Renouvellement contrat SEGILOG**

SEGILOG est le prestataire informatique de nos applications métiers (comptabilité, réservations de salles, état civil),

Le contrat arrive à échéance d'ici quelques semaines. Il est proposé au Conseil Municipal de le renouveler selon les conditions financières suivantes :

- 5 310 € HT annuel du 01/05/2018 au 30/04/2021 pour l'acquisition du droit d'utilisation du logiciel (4 986 € HT précédente période)
- 590 € HT annuel sur la même période pour la maintenance et la formation (554 € HT précédente période).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat avec le prestataire informatique du 01/05/2018 au 30/04/2021.

### **VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE**

### **ENFANCE ET FAMILLE**

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

#### **Autorisation à lancer une consultation pour une mission SPS au lotissement des Néfliers**

Dans le cadre des travaux du lotissement des Néfliers, la commune, maître d'ouvrage a pour obligation de mandater un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé). Celui-ci a pour mission de prévenir, tout au long de l'opération, les risques résultant des interventions simultanées ou successives des diverses entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à lancer une consultation SPS pour le lotissement des Néfliers.

## **Avis sur la demande d'enregistrement présentée par METHAMAINE SAS**

Vu le titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement et notamment ses articles L 512-7 et suivants et R 512-46-1 à R 512-46-24

Vu la demande d'enregistrement et le dossier déposés en Préfecture de la Mayenne le 28 septembre 2017, complétés le 11 décembre 2017, par METHAMAINE SAS, dont le siège social est situé Tour de Lille, Boulevard de Turin à Lille (59777) en vue d'exploiter une unité de méthanisation à Meslay du Maine, Voie de la Pierre,

Vu l'avis du 20 décembre 2017 de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations déclarant le dossier complet et régulier,

Considérant que le projet relève de la procédure de l'enregistrement pour les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- n°2781-1°b : installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production. Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires : la quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 60 t/j
- n°2910-c°2 : combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971. Lorsque l'installation consomme exclusivement du biogaz provenant d'installation classée sous la rubrique 2781-1 et si la puissance thermique maximale de l'installation est supérieure à 0.1 MW. Lorsque le biogaz est produit par une seule installation soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2781-1

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2018 prescrivant la consultation du public qui s'est déroulée du 26 février au 27 mars inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par METHAMAINE SAS au regard des articles R 512-46-11 à R 512-46-15

Considérant que sur le registre ouvert en mairie à l'occasion de cette consultation aucune observation n'a été formulée et qu'aucun courrier n'a été reçu

Considérant qu'en application de l'article L2121-12 du code général des collectivités locales, une synthèse du projet a été jointe à la convocation des membres du conseil municipal puisque cette installation est mentionnée à l'article L511-1 du code de l'environnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement du projet présenté par METHAMAINE SAS.

## **CADRE DE VIE ET COMMUNICATION**

### **COMMISSION CADRE DE VIE ET COMMUNICATION– 22/03/2018**

**Etaient présents** : Huguette GAUTIER, Nicole CHEVALLIER, Stéphanie MACHECOURT, Jacky HULOT, Maurice GASCOIN, Christèle BOURDAIS, Elizabeth JARDIN, M Françoise MOREAU.

**Absents excusés** : Maryse TAUNAIS, Sylvie BRUNEAU.

#### **1. BULLETIN MUNICIPAL N°3**

La commission a travaillé sur le "chemin de fer". Voici les propositions de la commission :

- **Page de couverture** *photos* de la fête de la bière, du concert de printemps de l'Harmonie, d'une animation à l'Azuréo, du concert de P CADENA...
- **Page 2** *Edito* de JM POULAIN avec si besoin dans la colonne de droite le début de la présentation du personnel communal.
- **Pages 2-3-4** *ZOOM sur le personnel communal* avec présentation des différents services administratif, restauration scolaire, technique, scolaire, l'espace des enfants et l'espace meslois.

**Monsieur POULAIN précise qu'il faut demander l'autorisation à l'ensemble du personnel, droit à l'image.**

- **Pages 5** présentation du *budget de la commune* par la commission finances

• **Pages 6-7-8 *aménagement du territoire et urbanisme et vie associative et patrimoine***

- Plan des emplacements des containers – espaces propreté + fin du ramassage en porte à porte
- Lotissement des néfliers (pancarte)
- Local SDF
- Toilettes publiques
- Travaux sur le bâtiment de l'ancienne poste
- Affiche CME sur le nettoyage de printemps

• **Pages 9-10 *enfance famille***

- Travaux du CME
  - animation à l'accueil de jour et à l'EHPAD de la Providence,
  - initiations aux premiers secours par les pompiers
- Portail famille
- Information sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018

• **Page 11 *Histoire locale***

- hommage à Claude PAUMARD qui a reçu la légion d'Honneur – illustration possible avec une photo de CP du début de sa carrière chez les pompiers et une autre lors de la remise de sa Légion d'Honneur
- présentation d'un personnage célèbre qui a donné son nom à une rue ou place de Meslay avec possibilité d'illustrer par 2 photos : une carte postale du début du 20<sup>e</sup> siècle et le même lieu aujourd'hui (ex place Chamaillard)

• **Page 12 *infos utiles***

- Horaire d'été des services
- Horaires des travaux dans les jardins -> nuisances sonores des tondeuses
- Conseils canicules
- Amendes pour chiens en divagation

• **Page 13-14 *animations***

- Bilan festival de jazz (court car a déjà fait l'objet d'un article précédemment)
- Affichage "sucettes"
- Animations prévues : triathlon, bal du 14 juillet, fête du Comité des Fêtes, visite des jeunes pompiers allemands et du maire de Remseck fin août, semaine hip hop, semaine du goût

• **Page 15 *état civil***

• **Dernière de couverture *rétrospective* photos.**

**2. AFFICHAGE "SUCETTES"**

La société du groupe GIRAUDY qui était propriétaire des 2 "sucettes" panneaux d'affichage propose de revoir les conventions concernant ces 2 panneaux. Pour celui situé route de Laval, elle propose de nous le rétrocéder gratuitement, à charge pour la mairie ensuite de l'entretenir. Chaque panneau possède 2 faces de 2m<sup>2</sup> qui pourrait servir aux associations. Pour celui situé route de Sablé, elle a encore un contrat en cours avec GAM VERT sur une face et propose de nous mettre la 2<sup>e</sup> face à disposition gratuitement également. La mairie aurait ainsi 3 faces de 2m<sup>2</sup> qui pourraient être utilisées par les associations ; il faudra bien sûr mettre à jour la convention d'affichage existante dans ce sens pour préciser les choses. La question du coût des affiches de 2m<sup>2</sup> a été posée au représentant de la société. Cette dernière a des accords avantageux avec des imprimeurs et peut faire les affiches pour 25€ les 3 affiches de 2m<sup>2</sup>. Cela pourrait effectivement intéresser les associations. La société doit nous recontacter pour finaliser le projet.

**3. CHOIX D'UNE COUVERTURE POUR LES LIVRETS DE FAMILLE**

Compte tenu des couleurs de Meslay et du logo, il serait souhaitable de choisir une couverture blanche (ou très claire). Par ailleurs, l'achat de parures de stylos comme cadeaux aux mariés semble une bonne idée – pour remplacer les verres achetés précédemment.

#### **4. CALENDRIER DES ASSOCIATIONS ET D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS.**

Il est proposé sous forme A4, cartonné et inséré dans le bulletin. La distribution des bulletins se fera par les conseillers. Un plan des quartiers a été réalisé afin d'équilibrer les différents secteurs

#### **5. PRISMA**

Nous avons reçu des devis pour compléter le clip de présentation de Meslay avec les entreprises : Prisma pour réaliser les tournages ponctuels (démolition d'un bâtiment, mise en place de la liaison douce...)

#### **6. SITE INTERNET**

L'arborescence qui avait été imaginée il y a deux ans a été présentée à la commission. Il semble qu'il y ait beaucoup d'onglets. En allant voir d'autres sites (Louverné, Ambrières, Bonchamps, Evron..) on s'aperçoit qu'il y a moins d'onglets (5 en moyenne) et que ceux-ci sont ensuite déclinés en 'sous-chapitres'. Ce sujet de la création du site internet sera abordé lors de la prochaine réunion après que chacun ait pu se faire une idée sur ce qui se fait ailleurs

**Prochaine réunion jeudi 26 avril à 20 H.**



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018 POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

## Rectificatif compte administratif 2017 assainissement

Suite à une erreur matérielle (non prise en compte des ICNE), il est nécessaire d'approuver à nouveau le compte administratif de l'assainissement comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017						
DEPENSES		RECETTES		RESULTATS CLOTURE 2017		
Crédits ouverts	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Excédents	Déficits	
Assainissement						
Section d'Investissement	167 198,80 €	82 773,82 €	168 357,80 €	105 479,80 €	22 705,98 €	
Section de Fonctionnement	268 916,38 €	229 671,94 €	268 916,38 €	237 761,68 €	8 089,74 €	
<b>Total service assainissement</b>	<b>436 115,18 €</b>	<b>312 445,76 €</b>	<b>437 274,18 €</b>	<b>343 241,48 €</b>		

Monsieur Jean-Marc POULAIN quitte la salle du conseil, Monsieur Christian BOULAY prend la présidence de la séance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le compte administratif de l'année 2017 du budget assainissement.

Monsieur POULAIN reprend la présidence de la réunion de conseil municipal

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Rémi VEILLÉ fait remarquer que la place du Marché est « encrassée », Monsieur BORDIER répond qu'un devis de nettoyage est en cours. Mme MOREAU M-Françoise ajoute que le parvis de la mairie est régulièrement à nettoyer.

Monsieur HOUDAYER a été informé que des agriculteurs avaient arrachés des haies. Monsieur POULAIN répond que les agriculteurs ont l'obligation de compenser ces haies et qu'ils se sont engagés à le faire.

Monsieur POULAIN revient sur la visite avec Guillaume CHEVROLLIER, les conseillers ont apprécié ces visites d'entreprises. Il serait intéressant de programmer d'autres visites d'entreprises afin de connaître au mieux nos acteurs locaux.

Monsieur Guillaume CHEVROLLIER a proposé aux conseillers municipaux de visiter le Sénat. Visite à programmer. Jean-Marc POULAIN propose que la commission cadre de vie et communication y travaille.

La Commission impôts est programmée le 18 avril 2018 à 14h00 en mairie

Séance close à 22h45